VOL. XLVIII — SAINT-BONIFACE, MANITOBA, MERCREDI, 16 AVRIL 1919 — No. 21

ABONNEMENTS

Canada .... $1.00 par année
Etats-Unis .... 1.50 " "
Europe .... 2.50 " "

Tarif des Annonces

1ère insertion, par ligne .... 12 cents
Chaque insertion subséquente 8 cents

N. B.—Les annonces de naissances, mariages et sépultures seront insérées au taux de 25 cents chacune.

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

LE MANITOBA
EST PUBLIE ET IMPRIME
TOUS LES MERCREDIS
PAR
ANT. GAUVIN
IMPRIMEUR

communications concernant ou l'imprimerie devront être :

Le Manitoba
VENUE PROVENCHER
ONIFACE - MANITOBA
Téléphone : Main 3377

CONCERT SACRE

Ce fut de la grande musique, exécutée superbement, écoutée religieusement et appréciée comme elle le méritait par une foule immense, venue de tous les coins du Manitoba et qui remplissait la cathédrale de Saint-Boniface, dimanche dernier.

Notre compatriote et concitoyen M. Henri Bourgeault, dont la renommée comme artiste en musique, n'est plus à faire, a remporté un succès dont il peut à juste titre être fier.

Les solistes, le choeur de chant et l'orchestre ont fait preuve d'un goût musical et d'un talent supérieurs.

L'auditoire a été conquis, subjugué; tout ému, il a frissonné sous le chant de la cinquième parole du Christ et c'est avec un silence religieux et profond qu'il a écouté la prière :

Nous vous adorons Jésus et nous vous bénissons parce que vous avez racheté le monde par votre Sainte Croix.

Nous regrettons de ne pouvoir mentionner chaque artiste et apprécier le rôle particulier de chacun.

Nous donnons ci-dessous le programme en entier; qu'il nous suffise de dire que tous se sont montrés dignes du rôle difficile et délicat qu'ils avaient à remplir.

Nos compatriotes ont prouvé à l'évidence qu'il y avait chez nous tout ce qu'il faut pour s'élever à la hauteur de la grande musique et planer dans les sommets de l'art classique.

Il ne faut pas enlever le mérite des artistes de nationalités étrangères qui ont prêté à notre choeur le concours de leurs talents; nous nous honorons même en le reconnaissant loyalement; n'a-t-on pas dit, du reste, que l'art appartient au monde et qu'il ne devrait pas être circonscrit dans les limites étroites des nationalités.

Nous comprenons et apprécions tout le travail que demande une telle production, mais pour cette raison même, nous voudrions voir ce concert se répéter souvent, nous aimerions l'entendre dans les grandes salles de Winnipeg; c'est une oeuvre que l'on ne peut laisser tomber immédiatement dans l'oubli, elle mérite de vivre, pour l'édification de nos populations et le développement du goût et de l'intellect des citoyens de notre province.

C'est donc un merci reconnaissant que nous disons à tous les artistes qui ont pris part à ce concert.

Programme

Prélude—Molto Lento .... Rosse
Orchestre

Inflammatus—Stabat Mater .. Rossini
Mme Turnbull (Soprano) et Choeur

Fac ut Portem—Stabat ...... Rossini
Mme L. Bissette (Contralto)

Sancta Mater Istud Agas—Stabat Mater .... Rossini
Quatuor : Mmes Harry E. Turnbull et E. Bissette; MM. L.-S. Hélie et Emile Langlois.

Cujus Animam—Stabat Mater Rossini
M. L.-S. Hélie (Ténor) ...

LES SEPT PAROLES DU CHRIST
Par Théodore Dubois

Introduction .... "O Vos Omnes"
Mme E. Bélair, Soprano

Première Parole .... "Pater, Pater"
MM. L.-S. Hélie (Ténor) E. Langlois (Basse-chantante) et Choeur

Deuxième Parole ....
.... "Domine Memento Mei"
MM. L-S. Hélie et Edmond Beaudry et Choeur

Troisième Parole ....
.... "Mulier ecce FiliusTuus"
Mlle B. Renaud, MM. L.-S. Hélie et Edmond Beaudry et Choeur

Quatrième Parole .... "Deus Meus"
M. Edmond Beaudry (Baryton)

Cinquième Parole .... "Sitio"
MM. L.-S. Hélie (Ténor) et Edmond Beaudry (Baryton) et Choeur

Sixième Parole .... "Pater, in manus tuas commendo spiritum meum"
M. L.-S. Hélie et Choeur

Septième Parole "Consummatum Est"
Mme Bessette, MM. L.-S. Hélie et Edmond Beaudry et Choeur

Sortie—Marche Triomphale ... Rosse
Orchestre

Le Choeur

Mesdames :—L.-A. Prud'homme, T. Bertrand, E. Bélair, R. Goulet, Bourgouin, J.-A. Hébert, E. Désorcy, A. Matthews, Ida Kelly, J.-B. Thomassin, T. Pelletier, P. Brault, H.-F. Hoerner, A. Huot, C.-H. Royal, T. Schwartz, J. N. Jutras, A. Bélanger, B. Balard, H. Leblanc, H. Bruneau, A. Guyot, J.-A. Biron, A. Paul, W. Goebel, J.-M. Bessette, E. Dauphinais, E. Pelletier, E. Hébert, L. Clément, A. Kéroack, J.-A. Lemay.

Mesdemoiselles:—B. Renaud, A. Patenaude, A. Toussaint, C. Léveillé, A. Baillargeon, A. Jutras, M. Brault, Ida Couture, G. Bertrand, H. Biron, E. Tremblay, L. Gingras, L. Lavack, W. Gagnon, Marie Gagnon, E. Brault, Eva Tremblay, L. Gobeil, A. McCaughan, Alice Gagnon, A. Prendergast, Alice Prendergast, G. Laurendeau, M. Riordon, I. McDougald, M.-A. Paradis, A. Paul, E. Bellavance, L. Senez, Ern. Couture, H. Paradis, J. Boulanger, M. Benoit, A. Baril, V. Pelletier, Anna Baril, T. Bouchard, R. Senez, A. Beaudry, E. Prince, L. Fortin.

Messieurs :—L.-S. Hélie, J. St-Jacques, Edmond Beaudry, Emile Langlois, G. Delisle, J. Poitras, A. Ferland, A. St-Pierre, J.-C. Lacerte, A. Ménard, W. Raymond, A. Leduc, A. Paquin, R. Panneton, Edm. Poulain, S. Tremblay, A. Couture, W. McCaughan, J.-A. Hébert, G.-H. Bérubé, M. Bourbonnais, A. Vonnegut, F. Runge, A. Boyle, E. Lévesque, L. Trudeau, J.-N. Jutras, R. Macroire, P. Renaud, B. Sylvestre, O. Paul, A. Labelle, A. Manny, G. Poulain.

LA SOCIETE DES NATIONS

(Suite et conclusion)

Dès le 15 février 1919, Pertinax, dans "l'Echo de Paris" écrivait :

"Nous connaissons enfin les status de la Société des Nations Ils comprennent 26 articles que l'on lira plus loin. Nous ne pouvons entreprendre ici de les examiner en détail. Disons seulement qu'ils portent la marque tangible de la hâte avec laquelle ils ont été rédigés. A jour fixe, la marchandise devait être prise en charge par le George-Washington, qui, comme on sait, appareille ce matin pour l'Amérique. On a donc rassemblé du mieux qu'on a pu les matériaux contraires qui s'offraient.

Le projet actuel procède de deux conceptions distinctes. Conception d'un sur-Etat, supérieur aux nations, absorbant partie de leur souveraineté. Conception d'une grande alliance où divers Etats, égaux en droit et gardant leur indépendance, associant leurs forces dans une pensée de défense commune. Tout un appareil de conseil exécutif, de conseil des délégués, de secrétariat, de tribunal d'arbitrage (imité du tribunal de la Haye) est en façade. La réalité qui se cache derrière, ce sont les deux théories qui viennent d'être indiquées. M. Wilson et ses collaborateurs ne sont pas arrivés à se décider franchement pour l'une ou pour l'autre. Quand on parcourt les divers paragraphes, on croit les voir lutter toutes deux pour la prédominance. La lutte n'est pas finie. Si l'on vise à donner quelque cohésion à l'ensemble, il faudra choisir."

Eh bien! Nous voici arrivé au 15 avril, et le choix n'est pas fait.

Il est probable qu'il ne sera jamais fait... et pour cause!

C'est ainsi que M. Bourgeois ayant proposé l'addition suivante à l'article 8 : "Les hautes puissances contractantes, résolus à se donner franche et pleine connaissance mutuelle de l'échelle de leurs armements et de leur programme militaire et naval, ainsi que des conditions de leurs industries susceptibles de s'adapter à la guerre, institueront une commission chargée des constatations nécessaires." Le texte fut repoussé!—Evidemment la confiance règne, même parmi les Alliés actuels!

Alors ce même Monsieur Bourgeois proposa qu'au moins "un organisme permanent fût constitué pour prévoir et préparer les moyens militaires et navals d'exécution des obligations que la présente convention impose aux hautes puissances contractantes et pour en assurer l'efficacité immédiate dans tous les cas d'urgence."

Sa voix n'a pas prévalu!

Alors?

Alors advint la crise au milieu de laquelle nous nous débattons depuis une quinzaine. L'Angleterre et les Etats-Unis, les Anglo-Saxons, ont été, comme il fallait s'y attendre, servis les premiers, et maintenant que la France veut son dû, rien que son dû, on le lui refuse.

Elle se rebiffe, bien entendu!

Songez, s'écrie Gabriel Bonvalot, songez que "nous autres, Champenois, gens de l'Est, avons eu à subir vingt-huit invasions, dont six en cent vingt-trois ans. En réparant la maison où mon père est mort, les ouvriers montraient les traces de l'incendie allumé par nos ennemis en 1814. Et en 1914, il s'en est fallu d'une bonne étape que le village ne disparût encore dans les flammes qu'on voyait à l'entour dévorer dix-sept villages en même temps.

Il est évident, vous le comprendrez sans peine, que des hommes dont le pays a été dévasté durant deux mille ans par les Teutons, les Vandales, les Huns et tant d'autres variétés de l'espèce boche, ne sauraient envisager les faits actuels sous le même angle que vous autres, gens qui vivez bien tranquilles de l'autre côté de l'aimable Atlantique."

Supposer un instant, s'écrie-t-il, que "ces Peaux-Rouges, qui ont envahis sans arrêt depuis que vous existez, viennent de tuer dix-huit cent mille des vôtres. Ils en ont estropié trois cent mille. Ils ont ruiné à jamais vos terres les plus fertiles, détruit les forêts, les usines, les mines, abattu même les arbres fruitiers, anéanti des villes entières, souillé les femmes, les filles, traité les non combattants en esclaves, torturé les prisonniers. Bref, ces Peaux-Rouges se sont conduits comme des Boches.

Mais vous les avez vaincus, et votre première idée est de les obliger à réparer les dommages qui seront réparables, à les punir de leurs crimes, à prendre des garanties pour qu'un si horrible sort soit épargné à vos enfants qui survivent à l'horrible hécatombe.

S'il en était ainsi, nous nous mettrions à votre place, et nous trouverions vos désirs bien naturels. Admettez un instant ce renversement de l'Histoire, et vous imaginerez sans peine les craintes de vos paysans fixés près des frontières, et qui, depuis des siècles, sont exposés aux attaques des Peaux-Rouges.

Vous figurez-vous que ces chers insulaires d'Angleterre, malgré toutes les belles protestations de leur premier ministre pourtant de sang celte, Lloyd George, vous figurez-vous que ces braves américains; eux aussi à l'abri des fauves derrière l'océan, mais surtout derrière les poitrines françaises admettent cette proposition pourtant bien claire, un seul instant sérieusement?

Ah bien oui! Patience, s'écrient-ils tous deux; du calme! Si l'Allemagne veut encore une fois se jeter sur vous, nous viendrons une fois de plus à votre aide...

Vous viendrez, vous viendrez! Je le crois, s'écrie Maurice Barres, "**car vous êtes menacées tout comme nous**; mais, tandis que vous vous apprêterez, nous aurons une fois de plus à livrer la bataille de la Marne, nous aurons nos territoires occupés et ruinés... Savez-vous qu'il y a d'immenses régions agricoles de la France, hier d'une fertilité admirable, qui jamais plus ne pourront être remises en culture?

Jamais plus! Vous m'entendez bien? Jamais plus à travers les siècles.

L'Angleterre et l'Amérique nous refusent de créer avec nous un organisme permanent qui préparerait et maintiendrait, d'année en année, continûment, les mesures militaires et navales propres à assurer la sécurité de l'Entente. L'Angleterre et l'Amérique veulent **qu'une fois encore nous supportions le choc et que nous attendions en versant notre sang qu'elles soient prêtes.**"

Donc, comme on n'est jamais aussi bien défendu que par soi même, la France demande EXIGE des frontières sûres...

D'où le "grabuge" de ces jours derniers, les bruits de ruptures, voire même de menace de départ du Président Wilson si la France ne cédait pas... Ceci a été dementi, il est vrai... Mais, enfin, avouons que ce serait du véritable chantage, et honteux. Ce serait tenir bien peu compte des immenses, des incommensurables et inestimables sacrifices faits par la France depuis 5 ans pour l'humanité et la civilisation! Si la nouvelle est exagerée, elle a tout de même été lancée. Or il y a un proverbe qui dit "pas de fumée sans feu."

Mais non! Les lévites de la société des nations veulent empêcher la guerre à tout jamais. Ils prétendent avoir trouvé ce remède infaillible, et, refusant le secours de la force permanente à la France, ils veulent aussi lui enlever les seules frontières et garanties jugées nécessaires par des hommes comme Foch et Pershing! Et ils prétendent instaurer un règne de justice parfaite et une paix définitive. Leur médication guérirait infailliblement le genre humain de cette déplorable habitude qu'est la guerre. Ils ont imaginé des procédés qu'ils croient infaillibles comme une loi de la nature, par quoi ils supprimeront les conflits, apaiseront les querelles, réconcilieront les ennemis, étiendront les haines les plus invétérées.

Pourtant dès leur première expérience, explique Gabriel Bonnvalot, ils se sont fait "fourrer". Pour résoudre le problème russe, ce fut là leur premier cas concret, ils ont invité "les bandits et les criminels les plus hideux, à engager avec leurs victimes une conversation dans une île de la mer Marmara, non loin, il est vrai, de la subtile Byzance. Là, on eût décidé les victimes à se réconcilier avec leurs bourreaux qui deviendraient raisonnables dès qu'on les aurait raisonnés.

Naturellement les victimes n'ont pas accepté cette proposition de la Ligue des Nations, en gestation. **Et voilà comment une ligue qui se proposait des conquêtes aussi grandes dans un sens que les conquêtes du Kriegsherr Guillaume dans un autre, a fait une première faillite avant d'avoir ouvert boutique."**

Bref, ces pacifistes de la plus bel eau pensent arriver à d'aussi magnifiques résultats par des moyens pûrement humains, sans, au préalable abolir l'orgueil, la haine, la convoitise, les intérêts, et cet instinct des brutes à abuser des faibles.

Et bien non, Messieurs, vous n'y arriverez pas; vous n'y arriverez jamais. Ceci nous amène à la conclusion fatale et nécessaire de cet article sur la Société des Nations.

En supposant que ces Messieurs aient fait comme les Foch, les Pétain, les de Castelnau, les Mangin et autres héros déjà entrés dans la légende; en supposant qu'ils aient prié ouvertement, publiquement, officiellement le bon Dieu, sans faux amour-propre; en supposant, sans leur demander d'aller jusqu'à réclamer le Souverain Pontife au milieu d'eux ou au moins de le prier de bénir tous leurs travaux lors de leur première réunion, ou enfin de faire chanter une messe qui eut été unique dans les annales du monde—et d'autres prières liturgiques comme prémices de leurs labeurs, puisque les nations qu'ils représentaient n'étaient pas toutes entièrement composées de catholiques, en suposant, dis-je, que ces Messieurs qui du moins tous croyaient en Dieu—nous l'espérons pour leur intelligence—eussent seulement ouvert leur conférence de la Paix par une prière commune, faite au grand jour, en demandant du fond du coeur au Dieu tout puissant de les aider et de bénir leurs travaux, oh alors, nous aurions cru sincèrement à la réussite de leur entreprise. Mais celle-ci, restant pûrement humaine, est vouée au sort des choses d'ici bas: elle est, (s'ils réussissent!) destinée à périr de sa belle mort, à une échéance plus ou moins éloignée, mais certaine—comme les empires les plus puissants, les organisations les plus magnifiques ont sombrés tous les uns après les autres, au bout de quelques siècles, voire de quelques années, depuis que le monde est monde!

Seule l'Eglise a résisté à l'usure du temps et cela pendant dix-neuf cents ans. Elle a donc fait ses preuves. **Seule** elle reste toujours vivace et envahissante après une carrière aussi longue. Elle est toujours eu pleine vigueur, acquiert tous les jours de nouvaux adeptes, compte parmi ses fidèles les plus grands hommes et les plus grands savants. Les Foch, les Pasteur, les Pétain, les Fabre, les Newman, et des dizaines d'autres s'honorent de lui appartenir.

Mais la voilà l'idéale Société des Nations! Pourquoi aller chercher si loin et par des chemins si difficiles, si épineux! Comment! Vous avez là une société d'institution divine, dont la seule vitalité et la seule durée incroyable et unique depuis le commencement des siècles est la preuve de sa divinité. Vous avez là une société qui est vraiment **une** et non pas un assemblage, un mélange plus ou moins parfait de toutes les races, de toutes les religions, de toutes les couleurs, de toutes les mentalités, apportant chacun ses qualités et ses défauts, faisant **une association qui ne peut pas être UNE**, c'est impossible parce qu'humain, et vous hésitez une seconde à décider que dorénavant l'Eglise, et l'Eglise seule sera la Société des Nations?

Oh aveugles, mille fois aveugles!

Supposez que chaque individu, que chaque famille, que chaque nation suivent les lois de l'Eglise, et, dites moi, la main sur la conscience, n'approcherez-vous pas, autant qu'il est possible dans ce monde, d'une société parfaitement harmonieuse, disciplinée, heureuse?

Retournez la chose comme vous le voudrez; vous arriverez à cette conclusion, obligatoirement.

Mais il est inutile de tenter d'échapper à l'impérieux dilemme, écrit Vallery-Radot: "aucune société pouvant exister sans une mystique de l'autorité, ou cette mystique part de Dieu, l'homme s'épanouit alors dans la liberté, et la loi n'est que l'ordre éternel de l'Univers; où cette mystique ne voulant partir que de l'Homme se voit consacrée dans l'Etat, et c'est alors la servitude antique ou laique. César ou Demos, c'est toujours la tyrannie... quelle raison me contraint de reconnaître la légitimité de la souveraineté populaire? Le nombre? Et pourquoi le nombre aurait-il raison contre moi? C'est donc que vous fondez aussi l'autorité sur la force et nous voilà retombé aux tyrannies que vous prétendiez détruire!

Dans l'Eglise au contraire, vous voyez une "cité dont chaque pierre est bien à sa place, où rien ne manque, où toutes fins humaines sont représentées et élevées à leur dignité surnaturelle, la famille par le mariage, les métiers par le rituel des bénédictions et la hiérarchie des patronages, l'Etat par le sacre du chef... Il n'y a plus là d'antinomies entre la liberté et l'autorité parce que l'Eglise ignore également l'anarchie et la tyrannie, ces deux monstres issus de l'homme, non de Dieu". "L'Empereur est dans l'Eglise, dit Saint Ambroise, et non pas audessus d'elle." "La source de nos civilisations, dit le Père Clerissac, c'est toujours un baptistère et par là le sacerdoce."

Il est donc bon, écrit ailleurs Vallery Radot, "à l'heure où tant de folliculaires délirent sur une Société des Nations qui ne peut être qu'une abstraction juridique, il est bon de revenir avec amour, loin de ces nuées à une Société universelle, visible et spirituelle, réellement fondée sur le Droit parce qu'elle vient de Dieu, non de l'homme, et qui s'appelle l'Eglise Catholique, Apostolique et Romaine; elle a reçu les promesses de la vie éternelle; ce qu'elle a fait, elle le fait toujours et tout ce qu'on a fait et fera en dehors d'elle n'a été et ne sera qu'impuissance, avortement, dérision."

FRANC-COMTOIS.

La Probabilité d'un Bloc Europe-Asie subalternisant l'Amérique

Pour traiter aujourd'hui avec l'Allemagne, sans faire courir à la France, à l'Europe et à la Terre entière les plus extrêmes dangers, il faudrait connaître à fond l'Allemagne.

Connaissons-nous à fond l'Allemagne? Il s'en faut de beaucoup. Nous ne la connaissons qu'en surface.

Nous ne soupçonnons, à vrai dire, ni la millénaire et planétaire envergure de ses desseins, ni la source magique de sa force, ni la profonde et systématique implacabilité de ses voies et moyens.

Selon le mot récent de M. Maurras à M. Lansign, n'y a-t-il pas là de quoi faire "trembler"?

* * *

Un jour, à Berlin, l'un des plus grands financiers d'Allemagne me posait à brûle-pourpoint la question suivante :

"Pensez-vous que l'Europe puisse garder la direction de la planète?

A cette question abrupte, j'ose dire que la réponse est aisée.

Pour quiconque a profondément étudié la structure du globe terrestre et le système des continents, et, par conséquent, pour quiconque a une sérieuse vue d'ensemble sur la distribution et la compétition des races humaines et sur l'équilibre possible des nations, il y a une évidence qui domine toute la politique planétaire, bien qu'elle paraisse inaperçue encore de plus d'un homme d'Etat.

Il y a, sur le globe, six continents couplés, couplés en trois couples verticaux et parallèles :

Europe et Afrique,

Amérique du Nord et Amérique du Sud,

Asie et Australie.

Ne considérons ici que les trois continents septentrionaux : Asie,, Europe, Amérique du Nord.

Et cherchons à pronostiquer leurs destins.

D'une part, certes, il est possible que la jeune Amérique soit destinée à proposer de nouveaux étendards de vie à l'Humanité. Mais, d'autre part, il est incontestable que le bloc des deux continents soudés d'Europe et d'Asie, ou bloc de l'Ancien Monde, est et reste le "poids lourd" de la Planète, en comparaison du Nouveau-Monde.

De telle sorte que si jamais l'Ancien Monde venait à être unifié et manoeuvré par un seul Etat et par un seul chef, le Nouveau-Monde serait nécessairement subalternisé.

En effet, contre cet énorme bloc que serait l'Ancien-Monde, se suffisant à lui-même, avec ses inépuisables ressources de "matières premières" et de "matériel humain", que pourrait le Nouveau-Monde avec toutes ses escadres et tout son "pouvoir de mer"?

Révolution inouïe, inversant trois mille ans d'histoire, et à laquelle n'aurait pu croire l'amiral Mahon, récemment disparu : pour la première fois, depuis les jours lointains de Tyr et de Sidon, la maîtrise des mers aurait cessé d'être la maîtrise du monde!

Et c'est vainement sans doute que le Président Wilson, hier encore, aurait fait voter des milliards, au Congrès des Etats-Unis, pour mettre en chantier des vaisseaux par centaines.

* * *

Mais cette unification du double continent de l'Ancien-Monde (Europe-Asie) est-elle possible?

Oui, elle est possible.

Elle est possible,—par l'hégémonie de l'Allemagne sur l'Europe d'abord, sur l'Asie ensuite.

Il y a trois Europes
L'occidentale;
La centrale;
L'orientale.
Ou, pour abréger, il y a;
La France;
L'Allemagne
et la Russie.

Supposez que l'Allemagne (comme c'est son but avoué) réussisse à subjuguer ses deux voisines d'Est et d'Ouest, France et Russie, et devienne ainsi maîtresse de l'Europe entière: par la Russie d'Asie, c'est-à-dire par l'Asie septentrionale et par l'Asie centrale, n'aura-t-elle pas, dès lors, voie ouverte vers la Chine et l'Inde, et emprise sur toute l'Asie?

Or, cette hégémonie de l'Allemagne sur l'Europe d'abord et sur l'Asie ensuite, c'est-à-dire sur l'Eur-Asie, elle n'est pas seulement possible; elle est probable.

Elle n'est pas seulement probable; elle est certaine, si...

Elle est en train de se faire sous nos yeux aveuglés. Que dis-je? Virtuellement, elle est faite,—si nos yeux aveuglés ne sont au plus tôt dessilés!

Jean IZOULET,
Professeur de philosophie sociale au Collège de France

DEUX MANIERES

Il ne faut pas se lasser de comparer (tout contraste éclaire) les procédés opposés des deux peuples qui ont fait chacun la guerre à sa façon: guerre de proie, sauvage et implacable, par humanité, disaient-ils, et de peur qu'elle ne se prolongeat, guerre sans règle ni limites, n'ayant d'autre loi et d'autre joie que de nuire à l'ennemi et de le ruiner, combattant ou non, pour l'atteindre dans ses biens, ses enfants, son avenir, son moral surtout. Et alors, tout fut bon et fut proclamé légitime: la nécessité de la guerre et du succès, unie à l'espoir, à la certitude de l'impunité supprima tout frein. Terroriser fut un programme, médité à froid, appliqué par ordre; mentir, pour démoraliser l'ennemi, pour animer l'armée en ne lui racontant que des victoires, ce fut un système, et si efficace à la fin que la Prusse tomba dans son propre piège. Elle n'avait oublié que ces "impondérables" dont l'importance lui avait été signalée, mais en vain, par Bismarck. Mauvais professeur de morale, malgré son piétisme et sa dévotion au "Dieu allemand", Bismarck ne fut point écouté. Comme autrefois la prépondérance des De Molkte, des Bernhardi l'infaillibilité de l'autorité militaire, ont fait taire la "morale" baillonné le droit, étouffé la piété: et ce sont ces éléments infirmes en apparence désarmés contre la force qui ont eu raison de la force, ou mieux appelé de leur côté la force mise au service de la justice, coalisant les deux mondes contre un peuple avide, par tout moyen de courber l'univers à son service.

La manière allemande, telle que l'ont révélée les premiers jours, la ruée en avant antérieure à la Marne, elle est écrite sur les décombres de Senlis, exprimée par les incendies et les assasinats. C'est donc un livre à relire, à répandre, même et surtout après la guerre que l'ouvrage du Baron A. de Maricourt, récit non retouché d'un témoin, décrivant à l'heure, le Drame de Senlis. Au moment où l'Allemagne pleurniche la faim et l'oubli, presse les "camarades ouvriers" de tous pays d'intercéder le règlement des comptes invoque les principes de justice et la fraternité universelle, il faut compter "le drame de Senlis" parmi les pages à feuilleter, les livres documentaires à soumettre aux diplomates chargés de débattre les précautions requises pour la sécurité de l'avenir, et à leur défaut, plus haut d'eux d'ailleurs, à l'opinion ayant droit d'être éclairée. Le nom de M. Odent assasiné, le rappel des conventions de La Haye cyniquement violées de toute manière, la mémoire des victimes et l'attitude vraie des bourreaux, alors sûrs de vaincre, aujourd'hui presque suppliants, mais non sans espoirs de "revanche" comme ils disent, voilà ce qu'il convient d'opposer à la manière française.

Celle-ci, dans sa loyauté, le courage indompté de la résistance, des écrits, des dessins, tracés en pleine captivité, par un des grands blessés de la guerre, nous est montrée, souriante et crâne par les 100 Nos du Petit Français Illustré, organe authentique des officiers français prisonniers à Brandebourg et Hale. On a loué à bon droit les "Journaux du Front" dont, en effet, la littérature est d'un ordre à part et combien révélatrice de la race qu'elle exprime. Ce journal clandestin rédigé, sous la botte allemande, qui avait pour "Directeur irresponsable" le lieutenant Delaunay, et pour Rédacteur en chef, le Vicomte Hubert de Larmandie, c'est mieux qu'une protestation à la manière de la "Libre Belgique", organe de tout un peuple irréductible, c'est un signe de race, une signature inimitable. Mettez en regard La Gazette des Ardennes, instrument de torture morale qui juge les êtres capables de l'avoir conçu et continué, et vous aurez, dans une saisissante opposition, les deux manières. Point de terme commun entre les deux races que raconte, l'une, le Drame de Senlis, l'autre, le journal d'officiers captifs arborant pour titre Le Petit Français. Il est des caractéristiques qu'un faussaire n'attrape point. Les murs calcinés et sanglants de Senlis portent le parafe allemand. Notre nom à nous brille sur les feuilles publiées dans sa geôle par Hubert de Larmandie. Ses "Memoires de Guerre" intitulés Blessé, Captif, Délivré, commentent les croquis satiriques et nous montrent en scène les Allemands et leurs prisonniers.. Les deux manières.

Eugène BRISELLE,
Secrétaire Général du C. C. P. F.

"LA VIE ET LA PENSEE CATHOLIQUE" EN FRANCE

Un Journal a Lire—Un Effort a Encourager

Nos lecteurs n'ont pas oublié la campagne poursuivie, l'hiver dernier, dans tout le Canada Français, par M. François Veuillot, pour exposer les progrès et les espoirs du Catholicisme en France et pour resserrer les liens traditionnels entre la France et le Canada.

Nous sommes heureux d'aprendre que notre visiteur, de retour en son pays, a pris la direction d'un organe qui, non seulement est de nature à intéresser vivement nos compatriotes, mais qui peut continuer de loin l'excellente oeuvre entreprise ici par M. Veuillot.

La Vie et la Pensée Catholique est une feuille hebdomadaire, que le journal parisien La Libre Parole offre en Supplément à ses lecteurs et à laquelle les Etrangers peuvent prendre un abonnement spécial.

On sait, d'ailleurs, que La Libre Parole, autrefois fondée par Edouard Drumont, est aujourd'hui sous le contrôle d'un groupe de Catholiques dévoués et militants, qui en ont fait un organe populaire, et très répandu, de progrès social et d'action catholique.

Le Supplément qu'ils ont fondé et dont ils ont confié la direction à M. François Veuillot, contient, chaque semaine, un résumé concis et comlet du mouvement des oeuvres et des idées dans la France Catholique ainsi qu'un aperçu de la même activité dans les autres pays.

C'est donc une excellent organe d'information, bref et documenté tout à la fois, pour nos compatriotes désireux de suivre les efforts et les porgrès du Catholicisme en France.

C'est aussi quelque chose de plus. M Veuillot, qui tient à continuer dans son pays l'oeuvre de rapprochement à laquelle il s'est dévoué dans le nôtre, donne, en ce Supplément, une attention toute particulière aux manifestations de la vie Catholique et Nationale des Canadiens Français. Sa publication hebdomadaire peut donc devenir un précieux agent de liaison entre la France et le Canada. On se saurait donc l'encourage trop vivement.

Notons qu'on peut s'abonner,—pour deux piastres et demi par an,—à la Vie et la Pensée Catholique, à la Librairie Beauchemin, 79, Rue Saint-Jacques, Montréal.

GENEVE CATHOLIQUE

Suivant les dernières statistiques, la vile de Genève compte 32,645 protestants et 29,093 catholiques; et le canton, 74,000 protestants et 86,760 catholiques.

Groupés officiellement en une Eglise nationale genevoise, les protestants sont dans un état d'émiettement dogmaique qui va toujours s'accentuant, avec les progrès rationalisme chez les pasteurs. Ils gardent la Bible; mais, au lieu de la considérer comme un Livre inspiré, ils la soumettent "à leur conscience" qui peut y trier et choisir ce qui captive son expérience religieuse. Le Christ, pour eux, qu'il soit le Verbe incarné ou simplement un homme supérieur, peu importe c'est le type idéal de l'humanité, avec lequel on entre en communication par la contemplation, par l'émotion religieuse ou, pour employer le mot, par "l'expérience" que l'on a de lui au fond de son coeur.

Une religion ainsi fondée sur l'immanentisme individual ne saurait s'appeler une Eglise: elle ne doit sa cohésion qu'au souvenir de Calvin, au patriotisme local... et surtout à la haine de ses adhérents pour le Catholicisme.

Les Catholiques, au contraire, unis dans la même foi, fortifiés par la persécution, non seulement tiennent ferme, mais voient leur influence s'accroître et leur nombre s'augmenter chaque année, non seulement par l'émigration, mais aussi par des retours à la vieille foi des ancêtres... et l'on peut supputer le temps où la "Rome protestante" sera une cité en grande majorité catholique: elle a déjà six paroisses très vivantes.

Que les temps sont changés depuis saint François de Sales!

UE BASILIQUE DU SACRE-COEUR A JERUSALEM

Mgr Germain, archevêque de Toulouse, vient d'adresser à tous les membres de l'épiscopat une lettre (actuellement reproduite dans un grand nombre d'organes diocésains) où, après avoir rappelé les droits de la France au protectorat des Lieux, il ajoute :

"...Nous ne méritons vraiment de conserver en Terre Sainte notre place d'honneur et nous ne pourrons hautement revendiquer nos droits dans ce pays que si nous justifions nos privilèges par notre action bienfaisante et persévérante, et en soutenant les Oeuvres françaises déjà si florissantes en Syrie et en Palestine.

"A ce propos, permettez-moi de signaler à Votre Grandeur une Oeuvre qui, au cours de la guerre, a pris naissance dans mon diocèse avec cette spontanéité qui est le caractère de notre France chrétienne, désintéressée, éprise d'idéal surnaturel, l'Oeuvre du Voeu d'une basilique au Sacré-oCeur à Jérusalem. Cette Oeuvre j'ai cru devoir l'encourager, pensant que la basilique de Jérusalem pourrait être pour le monde, en ce moment bouleversé et implorant son salut, ce que Montmartre est pour la France. Puis, j'ai soumis ce projet au Souverain Pontife qui a daigné le bénir. Sans doute toutes les nations catholiques sont invitées à venir apporter leur pierre à l'édifice, et déjà bon nombre ont répondu avec un encouragement. Mais cette initiative venue de France, ce monument érigé sur un terrain français seraient une nouvelle preuve de notre attachement aux Saints-Lieux et montreraint une fois de plus que la France est toujours capablle de faire de grandes choses.

"L'émotion suscitée l'an dernier par la délivrance de Jérusalem, même chez les indifférents, les encouragements que nous recevons depuis deux ans, nous ont persuadé que ce projet a sa raison d'être et qu'il est réalisable.—C'est pourquoi, sans solliciter de votre part ni faveur, ni préférence, je crois devoir tout simplement vous le communiquer afin que si quelques-uns de vos prêtres ou de vos fidèles venaient solliciter de vous l'autorisation de s'en faire les propagateurs, vous le jugez bon, leur réserver un bienveillant et favorable accueil..."

THEATRES

ORPHEUM—La semaine prochaine, Patricola et Myor, "The Girl and the Dancing Fool" présenteront leurs actes de comédie.

PANTAGES—Cette semaine Barry et Layton, le plus beau vaudeville de Winnipeg.

DOMINION—Cette semaine Mary Pickford. Mary joue le rôle de Scotch Lassie.



Le Ministre des Travaux public recevra jusqu'à midi, mardi, le 6 mai 1919, des soumissions pour la construction d'un barrage à poutres d'arrêt, de ponts en pilotis et d'un canal de déviation de la rivière Little Pembina dans le lac Pélican, comté de Souris, Manitoba, lesquelles soumissions devront être cachetées, adressées au soussigné, et porter sur leur enveloppe, en sus de l'adresse, les mots : "Soumission pour déviation de la rivière Little Pembina, Man."

On peut consulter les plans, les formules de contrat et se procurer des devis et des formules de soumission au ministère des Travaux publics, à Ottawa, aux bureaux de l'ingénieur de district à Winnipeg, et au bureau de poste Ninette, comté de Souris, Man.

On ne tiendra compte que des soumissions faites sur les formules fournies par le ministère conformément aux conditions mentionnées dans les dites formules.

Un chèque égal à 10 p. c. du montant de la soumission, fait à l'ordre du ministre des Travaux publics et accepté par une banque à charte, devra accompagner chaque soumission. On aceptera aussi comme garantie des bons des emprunts de guerre du Dominion, ou des bons d'emprunt et des chèque compléter le montant.

Remarque.—On peut se procurer au ministère des Travaux publics des tracés bleus (blue prints) en fournissant un chèque de banque, accepté, pour la somme de $10 payable à l'ordre du ministre des Travaux publics. Ce chèque sera remis si le soumissionnaire offre une soumission régulière.

Par ordre,
R. C. DESROCHERS,
Secrétaire.

Ministère des Travaux Publics,
Ottawa, le 8 avril 1919. 21—22

THE CANADIAN WESTERN RAILWAY COMPANY

AVIS est par la présente donné qu'une application sera faite au Parlement du Canada, à sa présente ession par le Canadian Western Railway Company d'un acte étendant dud élasi pour le commencement et de terminer la construction du chemin de fer autorisé par la section 1 du Chapitre 49 des statuts du Canada, en l'année 1917.

Daté à Ottawa, ce 27ème jour de mars 1919

SMELLIE & LEWIS,
Solliciteurs des Applicants.
21—26

M. F. D. Pambrun, peintre à Saint-Boniface, désire annoncer au publique qu'il est prêt à faire tout genre d'ouvrages en peinture, posage de papier (tapisserie), calsomine, etc., etc., qui lui seront confier. Estimés gratuits fournis sur demande. S'adresser au No. 172, rue Notre Dame, Saint-Boniface ou par téléphone M. 2229. —23

AVIS D'APPLICATION POUR DIVORCE

Avis est la présente donnée que Derrick Arthur Hayden, de la Cité de Port Arthur dans le District de Thunder Bay, conducteur, fera demande au Parlement du Canada à sa prochaine session pour un bill de divorce de sa femme, Tydvil Hayden, pour cause de adultère.

Daté à Port Arthur ce douzième jour de décembre 1918.

KEEFER, KEEFER & TOWERS,
Port Arthur, Ont.
Solliciteurs pour Derrick Arthur Hayden.
5—26



ALLEMAGNE

Comment ils traitaient les religieuses

Un correspondant américain, du "Standard" et du "Times", de Philadelphie, adresse à ces journaux les détails ci-après :

"L'entrée des troupes alliées en Allemagne a été saluée avec bonheur, particulièrement par les religieuses qui étaient restées sous la domination allemande. Les religieuses, en effet, paraissent avoir été spécialement l'objet des vexations de l'envahisseur, et parmi elles, les religieuses de la Merci. La mère supérieure d'un couvent de Strasbourg, âgée de 70 ans et presque aveugle, a été déportée pendant quatre ans et vient de rentrer, atteinte dans sa santé, mais non dans son esprit. Elle raconte qu'elle a toujours eu confiance que la Providence protégerait la France.

La Supérieure actuelle assise auprès d'elle, nous dit son histoire remplie de faits pitoyables. Elle avait écrit à une amie en Suisse, une carte postale exprimant son amour pour sainte Geneviève. La carte fut trouvée par un censeur allemand et la religieuse fut accusée de déloyauté devant un tribunal militaire parce que la sainte personnifiait la France. Condamnée à neuf mois d'emprisonnement, elle fut enfermée dans la prison commune avec les prostituées et les voleuses. Le soldat qui la gardait, un Polonais catholique, pleura lorsqu'elle partit.

Une autre soeur fut emprisonnée parce que, sans mauvaise intention, elle avait écrit une lettre donnant des nouvelles de la santé de deux autres religieuses, les soeurs Andrée et Aurelle. Les magistrats prétendirent que ces noms signifiaient : Russie et Italie, parce que Andrée, c'était saint Andrieff, et Aurelle, Marc-Aurèle. Elle eut trois mois de prison pour chacun des ces méfaits.

Toutes ces braves et loyales femmes sont fières de leurs souffrances et se répouissent d'être enfin délivrées de la tyrannie allemande. Autour du couvent étaient fixées des bannières avec des inscriptions en français et en anglais : "Bienvenue à nos libérateurs." L'Alsace est un pays où la foi religieuse est profonde, aussi bien chez les catholiques sont la grande majorité, mais chez tous, l'amour est égal pour la France et la liberté, contre les espions et les inquisiteurs.

NOTES LOCALES

Depuis la semaine dernière les convois du C. P. R. du Grand Tronc et du C. N. R. nous apportent des régiments de soldats.

Les exercises de la retraite ont pris fin dimanche dernier à 2½ heures par une imposante cérémonie.

Les agents courtiers ont depuis queques semaines plusieurs demandes pour des lots dans notre ville.

Nos marchands locaux font un commerce d'or pour la semaine de Pâques.

La débacle des glaces de la Rivière-Rouge est finie; il reste encore un peu de glace de la rivière Assiniboine.

Dans quelques endroits de la province ont a commencé la semence.

Il y a eu sept ans lundi dernier que le bâteau Titanic a sombré; quatre personnes de Winnipeg ont péri dans ce naufrage, on s'en souvient.

Il est question d'un gros moulin à farine dans quelques mois dans la ville de Saint-Boniface.

M. Joseph Bernier, de Bernier, Blackwood et Bernier, est revenu à son bureau, après quelques semaines passées à Chicago, pour affaires professionnelles.

La Cité de Saint-Boniface se propose de faire quelques travaux permanents sur le chemin de Sprinfield.

Lundi prochain aura lieu au Club Belge un concert donné par la Fanfare Cité de St-Boniface.

—k

C. O. F.

A la dernière assemblée régulière de la Cour Taché No 22 de l'Ordre des Forestiers Catholiques, la résolution suivante a été passée :—Proposé par le Frère J.-A. Marion, chef ranger et secrétaire provincial, secondé par le Frère Jos. N. Senez, vice chef ranger: Que nos plus sincères condoléances soient offertes au Frère O. Bellavance, ex-chef ranger de notre cour, qui vient de perdre son père, et au Frère A. Pambrun, qui vient de perdre son épouse. Que copie de cette lettre soit envoyée aux Frères Bellavance et Pambrun et à la presse pour publication. Adopté à l'unanimité.—Sec.-Arch.

ST-PIERRE

A un assemblée de la Société Saint-Jean-Baptiste de Saint-iPerre tenue à Saint-Pierre le 6ème jour du mois d'avril 1919 la résolution suivante a été passée. Proposé par Albert Préfontaine, M.P.P., et secondé par J.-F. Lambert, vice-président.

Que nos condoléances les plus sincères soient offertes à la famille Joubert qui vient d'être cruellement éprouvée par la perte d'un de ses membres Olivier A. Joubert, secrétaire de notre société.

Que copie de la présente soit envoyée à son épouse Madame O.-A. Joubert, à Monsieur et Madame F.-H. Joubert parents du défunt et à la presse pour publication. Adopté à l'unanimité.

—Communiqué.

DECES

Ces jours derniers est décédée l'épouse de M. le sergent Dekuper à qui nous offrons nos sympathies.

RESOLUTION DU CONSEIL

Le Conseiller Legal propose, secondé par le Conseiller Dunlop: Que en leur propre nom et au nom de tous les contribuables de la Municipalité de Taché, les Membres du Conseil désirent joindre leurs sympathies à celles déjà offertes d'une manière si touchante sur le Journal "La Liberté", par Petite Hirondelle, C. B. S., à notre Conseiller, M. William McDougall à l'occasion de la mort de sa digne épouse.

—Communiqué.

NOUS SAVONS MAL L'HISTOIRE DE NOTRE RACE

(Suite)

Nos lecteurs me disent qu'ils écoutent avec un vif intérêt des documents que je leur soumets et qui leur apprennent à connaître les âmes dans les pays éternellement disputés de la Moselle, de la Sarre et du Rhin. Quelle suite saisissante de preuves d'amour! Autour de ces faits, rétablissez, par l'imagination, ce qu'ils supposent de conciliabules et de conspiration ininterrompue des coeurs, et vous aurez une idée de cette multitude de bonnes volontés qui amènent les grands événements et que l'Histoire engloutit sans les nommer.

"Mais, pourrait me dire un lecteur, ces fidèles de la France, pour qui vous nous demandez justement notre amicale gratitude, ce sont des heureux et des puissants de ce monde, qui voyagent, qui viennent à Paris, qui ont le loisir de se souvenir, ce sont des intellectuels. Vous nous parlez d'exceptions."

Des exceptions toutes pareilles se trouvent dans les rangs les plus modestes des Sarrelouisiens. Ecoutez plutôt ce que m'écrivait, le 19 mars 1915, une simple domestique, en m'envoyant dix francs pour nos soldats mutilés :

"Vous ne sauriez croire, me disait-elle, combien immense a été ma joie lorsque, dernièrement, j'ai eu le nom de la petite ville de Sarrelouis dans vos articles. Il serait donc possible que Sarrelouis redevînt français. Dieu en soit loué! Je serai donc Française. Quel bonheur!

"J'ai été si contente de voir que vous nous rendiez justice, que vous ne nous traitiez pas en Allemands, comme le font la plupart des Français. Je sais bien que la plus grande partie des Sarrelouisiens d'à présent sont des Alemands, mais il y a encore, à cette heure, malgré cent ans d'annexion, de nombreuses familles françaises à Sarrelouis et à Vaudrevange, et il y en a beaucoup d'autres qui sont restées sympathiques à la France, et si vous grattez légèrement le vernis allemand il apparait un bon Français.

"En France, on parle toujours tant de l'Alsace-Lorraine, on plaint toujours tant les pauvres Alsaciens; on a raison, mais ce qui m'a toujours étonnée, c'est que l'on n'ait jamais plaint les pauvres gens de Sarrelouis qui ont été annexés à la Prusse Et cependant ils ont tant pleuré d'être devenus des Allemands. Ils ont tant attendu et tant espéré de redevenir Français. Ils sont restés fidèles à la France pendant plus de 45 ans, eux! Il y a deux ans est mort, à Sarrelouis, un vieil oncle de mon père; il avait 90 ans. Jusqu'à son lit de mort, il n'a cessé de parler en famille la langue française. Lorsque je suis allé lui faire ma visite, peu avant sa mort, il ne parlait déjà presque plus. Tout à coup, il ouvre les yeux, me reconnait et me dit : "Les Français sont décidément des paresseux. Je ne les verrai plus..." Des personnes présentes me disaient : "Il délire, il ne vous reconnait pas, il est si faible!" Moi, j'avais bien compris, au contraire, qu'il ne délirait pas, et que c'était une souffrance pour le pauvre vieux de se voir mourir, sans avoir vu les Français revenir prendre possession de Sarrelouis. Ausi je lui ai promis, dans un serrement de main, qu'ils sortiraient bientôt de leur paresse. Malheureusement, il n'aura plus la consolation de voir cela, ni ses fils, ni son petit-fils, car tous trois sont morts..."

Comme il est beau et tendre, ce mot de "paresseux" ainsi placé! Que ditesvous de cette lettre? Quel état d'esprit romanesque! Pourquoi Flaubert a-t-il dépensé son génie à nous raconter l'histoire d'une servante qui s'hébétait affectueusement devant un perroquet empaillé? On s'encombre ainsi la mémoire avec des anecdotes qu'on serait heureux de ne pas connaître! Profitons de la bonne fortune qui me permet de vous faire entendre cette gentille fille de Sarrelouis nous décrivant elle-même sa formation :

"Monsieur, continue-t-elle, si vous le permettez, je vais un peu vous parler de moi. e suis née à Sarrelouis, le 14 janvier 1870. En 1872, j'ai perdu ma mère, et en 1874, mon père. Nous étions trois filles et vons été élevées dans un couvent. L'ainée a été placée à Nancy, chez des gens de Metz, il y a de cela 33 ans. Lorsque j'ai eu l'âge de 13 ans, elle m'a fait venir auprès d'elle à Nancy, où j'ai continué mon instruction. Dans ce temps-là, à Sarrelouis; j'amais donc beaucoup il y avait encore de très bons Français la France, c'est pourquoi j'ai voulu y aller, étant obligée de gagner ma vie. Ma soeur aînée a épousé un Français, dont les parents ont quitté Metz après 1870; c'est vous dire qu'ils sont doublement Français. Quant à moi, j'espérais bien devenir Française dans les mêmes conditions que ma soeur; malheureusement, je suis restée sur le carreau. Je m'étais tellement considérée comme Française, et voilà que cette maudite guerre est venue faire de moi une Allemande. Comprenez ma souffrance. Je suis Allemande sans l'être. Depuis trente-deux ans que je suis à Nancy, comme cuisinière, et puis comme gouvernante de maison, j'avais d'abord obtenu un permis de séjour; mais, lorsque est arrivé l'ordre dévacuer toutes les Alsaciennes-Lorraines de la ville, j'ai été obligée de partir avec elles, le coeur bien gros et la mort dans l'âme. Par une faveur spéciale du ministre de l'intérieur, j'ai été autorisée à rester à Saint-Raphaël, dans le Var, avec les Alsaciennes évacuées de Nancy; je n'ai qu'à m'en louer, mais mon coeur saigne lorsque les habitants d'ici me traitent de Prussienne et d'Allemande..." (Lettre d'Anna Schneider, le 19 mars 1915).

Je suis fâché de donner de tels documents sans leur faire une digne monture. L'Allemagne s'enorgueillit d'avoir retrouvé les trésors d'Attila cachés dans le Rhin, mais la France ramène à la lumière, dans les mêmes lieux, des trésors de gentillesse et d'amour. Comparez ces deux masses de richesses morales pour connaître la diversité des deux races. Au pays rhénan, les fidèles de l'Empire allemand se louent de la prospérité qu'il leur donnait, et ceux qui appellent la France disent qu'elle satisfait leur âme. Le cas d'Anna Schneider n'est pas rare: c'est un des cailloux précieux que roule communément le fleuve, un brillant du Rhin. Il a une valeur de renseignement général. Voyez-y **Une émeraude où semble errer toute la mer** comme dit un des beaux vers inconnus de Hugo. Cette servante au grand coeur a des frères par milliers. Nous sommes la nation aimée.

Pourquoi, comment, à quelle heure ces fidèles de la frontière ont-ils entendu les oracles de leur destinée et pris parti dans le combat des races? C'est un mystère dont chacun d'eux connait bien le secret.

"J'ai eu des Boches dans ma maison durant quatre années, m'écrit un habitant de Bruges, M. C. van D. H. En avril 1915, je logeai deux sous-officiers et trois soldats de l'infanterie de marine. C'était l'époque de la discipline rigoureuse. Il était défendu aux militaires de causer avec les civils, sinon de choses banales, et ils avaient à réciter, sur des sujets déterminés, une leçon apprise par coeur. Je ne tardai pas à savoir que les trois hommes étaient Alsaciens, et du coup, une entente tacite s'établit entre nous. Mais ils avaient toutes les peines du monde à échapper à la surveillance des deux gradés, qui visiblement se méfiaient d'eux. Un jour, l'un des sous-officiers, un Prussien pur sang, vantait avec d'abondants détails la supériorité de l'armée allemande, ses succès contre la France. Derrière lui se trouvaient les trois Alsaciens; leurs regards lançaient des éclairs; par des gestes, en secouant la tête, en remuant les lèvres, ils me disaient : "Il en a menti".

"De ces trois Alsaciens, un seul parlait français. Il était des environs de Dieuze et portait un nom allemand, mais sa mère s'appelait Humbert. Il avait une confiance absolue qu'à son retour il retrouverait le drapeau tricolore au clocher de son village. C'était un bien noble coeur qui battait sous l'uniforme feld grau, et je me demande avec émotion si cette vue, dont il me parlait avec des larmes dans les yeux, lui a été accordée.

"Ses deux camarades ne savaient pas le français. N'empêche qu'un dimanche après midi, les gradés étant sortis, je les entendis tous trois entonner religieusement l'air de la Marseillaise. Je me rendis près d'eux, et les deux mots de français frappaient sur leur poitrine en disant : "France! France!"

"Quelques mois après, je logeais de nouveau un Alsacien, de la frontière suisse, celui-là. C'était un primitif, un bûcheron habitué aux besognes solitaires, et partant peu communicatif. Devenu plus confiant, il me montra un un jour une lettre de sa soeur, cachée dans un paquet. J'apris que, dans ce village perdu au fond des bois d'Aîsace, on colportait avec bonheur la nouvelle, fausse d'ailleurs, de formidables désastres boches. Je lui dis: "Mais vous ne connaissez ni la France, ni la langue française. Comment se fait-il que vous détestiez les Allemands et que vous aimiez les Français?" Alors, il me répondit : "Was wollen Sie! Das sizt im Blut." (Que voulez-vous! Nous avons cela dans le sang).

Profonde réponse Les Rhénans ont la France "dans le sang", et les Français ont été "paresseux". Voilà deux mots où tient toute l'histoire de notre race sur le Rhin.

Et maintenant, par la force de nos armes et d'une énergie qui s'amassait durant notre apparent sommeil, nous voici revenus sur le grand fleuve. Le désir du Rhin a repris sa force, son élan, et la fortune le couronne. Il était temps! Les beaux éléments qui nous attendaient là-bas, choses et gens, allaient périr. Leur opiniâtreté ne se laissait vaincre que très lentement, mais enfin, durant notre paresse, le sang s'épuisait.

Maurice BARRES,
de l'Académie française.

(A suivre)

PETITES ANNONCES

ON DEMANDE—Une servante générale une femme de préference. Bon gages. S'adresser à Madame Gevaert, 86, Avenue Provencher, Saint-Boniface. —21

ON DEMANDE — Une bonne servante. Sans lavage. Bon salaire. S'adresser à Mme Dr Lachance, No 4, rue Hamel, Saint-Boniface. —20

IMAGES MIRACULEUSE DE ST-ROCH — Canadiens-français catholiques achetez l'image de Saint-Roch en couleur format 8½x11 pour vous proteger contre les maladies contagieuses. Prix franco 10 sous. Agents demandés. Gros profits. S'adresser : A. BARNABE, 1331, rue Delorimier, Montréal. —20

ON DEMANDE—Une servante chez Madame F. Deniset, 139, Avenue Provencher; téléphone M. 993. Très bons gages. Pas de lavage.

ON DEMANDE—Une servante. S'Adresser à Mme T.-A. Bernier, 147, Avenue Provencher. Télé. M. 2299



CITY OF ST. BONIFACE

PROMULGATION OF BY-LAWS

NOTICE is hereby given that the Council of the City of St. Boniface has passed and approved of the different by-laws hereinafter mentioned:

No. 1122—To sell the old dwelling situate at the West end and the North side of what was formerly known as the "Broadway Bridge".
No. 1124—To borrow from Banque d'Hochelaga $250,000.00.
No. 1125—To provide for assessment for cost of sewer on Bertrand street, from DesMeurons street to Youville st.
No. 1126—To provide for assessment for cost of sewer on Youville street from Bertrand street to Eugenie street.
No. 1127—Consolidating By-Laws Nos. 1125 and 1126.
No. 1128—To provide for raising of of money in anticipation of the sale of debentures and to authorize the issue and sale of temporary debentures.
No. 1129—To provide for the raising money in antiipation of the sale of debentures and to authorize the issue and sale of temporary debentures.
No. 1130—To open and close lanes in Plan No. 2005.
No. 1131—Fixing indemnity of Aldermen for 1915.
No. 1132—Fixing Tax Rate for 1915.
No. 1134—To borrow from Banque d'Hochelaga $250,000.00.
No. 1135—Appointing two auditors for the year 1916.
No. 1136—To provide for the collection of taxes by distress and sale of goods.
No. 1139—To borrow from Banque d'Hochelaga $250,000.00.
No. 1140—Respecting appointment of Inspector of Licenses and the issue and collecting of Licenses.
No. 1145—Amending No. 794 respecting regulation of streets and for preservation of order.
No. 1143—Fixing indemnity of Aldermen for 1916.
No. 1144—Fixing Tax Rate for 1916.
No. 1146—Authorizing Mayor and Treasurer to make temporary loans from ratepayers and others.
No. 1147—To open and continue Archibald street.
No. 1148—To open Dupuy Avenue.
No. 1149—To amend By-Law No. 903, respecting Water rates.
No. 1150—Amending No. 1135, re appointment of Two Auditors for 1916.
No. 1151—To Borrow from Banque d'Hochelaga $250,000.00.
No. 1153—Apointing Two Auditors for 1917.
No. 1154—Appointing Two Assessors for 1917.
No. 1156—Fixing indemnity of Aldermen for 1917.
No. 1157—Fixing Tax Rate for 1917.
No. 1158—To open and close lanes in Plan No. 1116.
No. 1159—To grant to Greater Winnipeg Water District the use of a portion of Dawson Road.
No. 1160—Respecting the weighing of coal or measuring of cordwood.
No. 1161—Appointing two Assessment Commissioners for 1918.
No. 1162—To borrow $250,000.00 from Banque d'Hochelaga.
No. 1163—Appointing Two Harbour Commissioners.
No. 1164—Fixing indemnity of Aldermen for 1918.
No. 1165—Fixing the Tax Rate for 1918.
No. 1166—To prolong Mazenod Road across Lots 122 and 121 R. C. M. P.
No. 1169—To authorize the paving of Marion street from Dawson Road to DesMeurons street in agreement with the Manitoba Government.
No. 1171—Repealing Nos. 430 and 595 relative to appointment of J. B. Coté, City Clerk and Treasurer.
No. 1172—Appointing Ernest Gagnon, City Clerk, and J. C. Dussault City Treasurer.
No. 1173—Amending By-Law No. 794, respecting regulation of streets and for preservation of order thereon.
No. 1174—Authorizing the transfer of Tax Sale Certificate for S. 24 ft. of Lot 4 Block 1 DGS 80 plan 1201.
No. 1175—To determine the "Business Assessment" and to levy Business Tax on said Assessment.
No. 1176—Appointing Two Assessment Commissioners for 1919.
No. 1177—Authorizing Transfer of Tax Sale Certificate.
No. 1178—To borrow $400,000.00 from Banque d'Hochelaga.
No. 1179—To provide for assessment for cost of opening Dupuy street.
No. 1180—To provide for assessment for cost of 20 ft lane between Provencher Avenue and Dumoulin Srreet from Tache Avenue to St. Joseph street.
No. 1181—To provide for assessment for cost of granolithic sidewalk on South side of Marion Street from Tache Avenue to Kenny Street.
No. 1182—To provide for assessment for cost of granolithic sidewalk on East side of Tache Avenue, from Victoria to Despins street.
No. 1183—To provide for assessment for cost of granolithic sidewalk on East side of Aulneau Street from Hamel to Cathedral Avenue.
No. 1184—Consolidating Nos. 1182 and 1183.
No. 1185—To provide for assessment for cost of a sweer on Provencher Avenue from Carfor cost of a sewer on Protier Street to McTavish St.
No. 1186—To provide for assessment for cost of sewer on Dupuy street.
No. 1187—To provide for assessment for cost of sewer on Tache Avenue from Despins street going South.
No. 1188—To provide for assessment for cost of sewer on Marion street from DesMeurons street to the Seine River.
No. 1189—To provide for assessment for cost of sewer on Horace street extending from Des Meurons street to Easterly limit of Lot 8 Block 3 Plan 2005.
No. 1190—To provide for assessment for cost of sewer on Eugenie street extending from Hill street to Youville st.
No. 1191—To provide for assessment for cost of sewer on Jeanne d'Arc Street from Victoria Street to Despins Street.
No. 1192—To provide for assessment for cost of sewer on Ritchot Street from Victoria Street to Hamel Street.
No. 1193—Consolidating By-Laws Nos. 1185 to 1192 both inclusive.
No. 1194—To provide for assessment for cost of Plank sidewalk on West side of Genthon Street, extending from Dubuc Street to Lot 21, Block 1, Plan 1763.
No. 1195—To provide for assessment for cost of Plank sidewalk on North side of Marion Street extending from Archibald Street to the intersection of the S. E. limit of Lot G with Marion St.
No. 1196—To provide for assessment for cost of Plank sidewalk on West side of Bourget Road from Lambert Street to North side of Springfield Road.
No. 1197—To provide for assessment for cost of Plank sidewalk on the East side of Tache Avenue from McMillan Street to Linden Avenue.
No. 1198—To provide for assessment for cost of Plank sidewalk on the East side of Jeanne d'Arc Street from Despins Street to Victoria Street.
No. 1199—To provide for assessment for cost of Plank sidewalk on North side of Eugenie Street from Western limit of DesMeurons Street to the Western limit of Youville Street.
No. 1200—To provide for assessment for cost of plank sidewalk on South side of Horace St, from Western limit of Des Meurons Street to the Western limit of Youville Street.
No. 1201—To provide for assessment for cost of plank sidewalk on South side of Despins Street from Aulneau Street to Tache Avenue.
No. 1202—To provide for assessment for cost of plank sidewalk on West side of Youville street from Horace to Eugenie Street.
No. 1203—To provide for assessment for cost of plank sidewalk on West side of Youville Street from Dubuc Street to 100 feet South of Bruce Street.
No. 1204—To provide for assessment for cost of plank sidewalk on North side of Oak Avenue from St. Joseph Street to Langevin Street.
No. 1205—To provide for assessment for cost of plank sidewalk on North side of Victoria Street from Aulneau Street to Langevin Street.
No. 1206—To provide for assessment for cost of plank sidewalk on North side of Victoria Street from Aulneau Street to Tache Avenue.
No. 1207—To provide for assessment for cost of Plank sidewalk on West side of Langev'n Street from Niverville Avenue to Linden Avenue.
No. 1208—Consolidating Nos. 1192 to 1207, both inclusive.
No. 1209—To create a debt of $25,000.00 to pay the cost of further extending its waterworks system by the purchase and installation of new plant, etc.
No. 1210—To provide for the issue and sale of debentures to the amount of $200,000.00 as authorized by By-Laws Nos, 916 and 1004 respecting the cost of the new Provencher Bridge.

All persons are hereby required to take notice that any one desirous of applying to have such by-laws or any of them, or part thereof quashed, must make his application for that purpose to a Judge of the Court of the King's Bench sitting in Chambers, within two weeks next after publication of this notice, once a week, for three successive weeks in the newspaper called "Le Manitoba", or he will be too late to be heard in that behalf.

By Order,
Ernest GAGNON,
City Clerk.

St. Boniface, Man.
24th March, 1919.
qzstr eP9c 3P